

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	09
VOTANTS	09

CONVOCATION

Datée	du 05/05/23
Affichée	le 05/05/23

OBJET

Marchés de travaux du
complexe culturel à L'Aigle :
modification n° 5 au lot
n° 1 bis SAS Groupe LB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 05 mai 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Serge DELAVALLÉE
Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibérations en date du 20 février 2020 et du 23 juillet 2020, les marchés de travaux du Complexe Culturel de L'Aigle ont été attribués aux entreprises.

- Par délibération en date du 20 janvier 2022, le Bureau Communautaire a validé l'attribution du marché pour la part du lot gros-œuvre restant à exécuter et la reprise des malfaçons constatées, après la défaillance de la SAS Romagné, à la SAS Groupe LB.
- Lors de la séance du 07 avril 2022, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 1 au lot n° 1 bis, reprise du lot gros-œuvre pour une plus-value de 85 222,52 € HT soit 102 267,024 € TTC.
- Lors de la séance du 21 juillet 2022, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 2 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 1 735,44 € HT soit 2 082,52 € TTC.
- Lors de la séance du 20 octobre 2022, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 3 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 43 876,84 € HT soit 52 652,21 € TTC.
- Par délibération en date du 23 mars 2023, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 4 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 20 131,88 € HT soit 24 158,25 € TTC.

Il y a lieu désormais d'apporter une nouvelle modification au lot n° 1 bis pour les raisons ci-après exposées :

Les prestations supplémentaires correspondent à une plus-value de 15 084,90 € HT.

Il s'agit notamment de réaliser les travaux suivants :

- Devis de Travaux Supplémentaires de 6 756,01 € HT pour la prolongation de la base vie + 3 mois
Le marché de LB prévoyait seulement 11 mois de base vie soit jusqu'à avril 2023 (date de fin de chantier envisagée à l'époque de la consultation relancée pour le lot gros-œuvre en décembre 2022).
- Devis de 2 460, 09 € HT pour des carottages supplémentaires demandés par les lots techniques
La réservation pour l'entreprise Auvisys / Masselin (Lot 15) au R+2 a été réalisée au mauvais endroit. LB créé donc une nouvelle réservation à la bonne hauteur, rebouche la réservation existante et réalise un carottage de 350 cm.
- Devis de 5 868,80 € HT de ragréage sur la scène de la salle 400 pour la pose du parquet de scène
Le relevé fait par l'entreprise La Fraternelle sur la dalle coulée par l'ancienne entreprise de gros œuvre montre des différences de niveaux de + de 5cm de part et d'autre de la scène ; un ragréage est absolument nécessaire pour la mise en œuvre du parquet.

- Vu la délibération n° 2022-01-20-004 du Bureau Communautaire du 20/01/2022 attribuant à la SAS Groupe LB la part du lot n° 1 VRD-Gros Œuvre restant à exécuter et la reprise des malfaçons constatées sur les ouvrages exécutés,
- Vu la délibération n° 2022-04-07-101 du Bureau Communautaire du 07/04/2022 approuvant la modification n° 1 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-156 du Bureau Communautaire du 21/07/2022 approuvant la modification n° 2 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2022-10-20-186 du Bureau Communautaire du 20/10/2022 approuvant la modification n° 3 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2023-03-23-035 du Bureau Communautaire du 23/03/2023 approuvant la modification n° 4 au lot n° 1 bis,

Acte reçu en Préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

16 MAI 2023

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification n° 5 au lot n° 1 bis reprise du lot Gros Œuvre pour une plus-value de 15 084,90 € HT soit 18 101,88 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer la modification précitée et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Jean SELLIER

